



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement CLP (CE 1272/2008)

Date de révision 18-juin-2019

Version 4

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Code du produit 25909
Nom du produit LIQUID METAL FILLER 3.5 FL.OZ

Contient calcaire, kaolin

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Adhésif Enduit
Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

ITW Permatex
6875 Parkland Blvd.
Solon, Ohio 44139 USA
Telephone: 1-87-Permatex
(866) 732-9502

Adresse e-mail:

mail@permatex.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24 - 800-255-3924 (00+ 1+ 813-248-0585) ChemTel

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4 - (H332)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A - (H319)
Liquides inflammables	Catégorie 2 - (H225)

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Texte intégral des phrases R : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient calcaire, kaolin

**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

Conseils de prudence

P210 - Tenir à l'écart des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche

P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles

P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P330 - Rincer la bouche

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

Autres informations

- Ce produit contient du dioxyde de titane sous une forme non respirable. L'inhalation de dioxyde de titane suite à exposition à ce produit est improbable
- Ce produit contient du noir de carbone sous une forme non respirable. L'inhalation de noir de carbone suite à exposition à ce produit est improbable
- Ce produit contient de la silice cristalline (quartz) sous une forme non respirable. L'inhalation de silice cristalline suite à exposition à ce produit est improbable

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
sulfate de baryum	231-784-4 444-260-7	7727-43-7	30 - 60	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H332)	Exempté(e)(s) - Volume
kaolin	310-194-1	1332-58-7	10 - 30		Exempté(e)(s) - Annexe V
acétone	200-662-2	67-64-1	10 - 30	Eye Irrit. 2 (H319) (EUH066) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225)	01-2119471330-49-XXXX
acétate d'isobutyle	203-745-1	110-19-0	3 - 7	(EUH066)	Exempté(e)(s) - Volume

				Flam. Liq. 2 (H225)	
calcaire	215-279-6	1317-65-3	1 - 5		Exempté(e)(s) - Annexe V
silice	231-545-4	7631-86-9	0.1 - 1		Exempté(e)(s) - Annexe V
dioxyde-de-titane	236-675-5	13463-67-7	0.1 - 1		01-2119489379-17-XXXX
quartz (SiO ₂)	238-878-4	14808-60-7	0.1 - 1		Exempté(e)(s) - Annexe V
Phosphite de triphényle	202-908-4	101-02-0	0.1 - 1	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	Exempté(e)(s) - Volume
noir de carbone	215-609-9 435-640-3	1333-86-4	0.1 - 1		Exempté(e)(s) - Volume

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Consulter un médecin en cas de malaise.
Inhalation	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Contact oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Voir la section 2 pour plus d'informations

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Agent chimique sec.

Moyens d'extinction appropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Facilement inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Se laver soigneusement après toute manipulation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

La pulvérisation d'eau peut abattre les vapeurs ; mais pas nécessairement empêcher l'ignition dans les espaces clos.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Mettre en place une ventilation adaptée. Absorber avec une matière absorbante inerte. Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éliminer les sources d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Matières incompatibles

Agents comburants forts, Acides, Bases, Agent réducteur

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Produits d'entretien automobile.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne	
sulfate de baryum 7727-43-7	-	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³	-	TWA: 10 mg/m ³	-	
kaolin 1332-58-7	-	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	-	
acétone 67-64-1	TWA 500 ppm TWA 1210 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m ³ STEL: 1500 ppm STEL: 3620 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m ³ STEL: 1000 ppm STEL: 2420 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m ³	
acétate d'isobutyle 110-19-0	-	TWA: 150 ppm TWA: 724 mg/m ³ STEL: 187 ppm STEL: 903 mg/m ³	TWA: 150 ppm TWA: 710 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 940 mg/m ³	TWA: 150 ppm TWA: 724 mg/m ³	TWA: 62 ppm TWA: 300 mg/m ³	
calcaire 1317-65-3	-	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³	-	-	-	
silice 7631-86-9	TWA 0.1 mg/m ³ respirable fraction	TWA: 6 mg/m ³ TWA: 2.4 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 18 mg/m ³ STEL: 7.2 mg/m ³	-	-	TWA: 4 mg/m ³	
dioxyde-de-titane 13463-67-7	-	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	-	
quartz (SiO ₂) 14808-60-7	TWA 0.1 mg/m ³ respirable fraction	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³	-	
noir de carbone 1333-86-4	-	TWA: 3.5 mg/m ³ STEL: 7 mg/m ³	TWA: 3.5 mg/m ³	TWA: 3.5 mg/m ³	-	
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark	
sulfate de baryum 7727-43-7	-	TWA: 10 mg/m ³	-	-	-	
kaolin 1332-58-7	-	TWA: 2 mg/m ³	-	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	
acétone 67-64-1	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m ³ STEL: 750 ppm	TWA: 1210 mg/m ³ STEL: 2420 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m ³ STEL: 630 ppm STEL: 1500 mg/m ³	TWA: 250 ppm TWA: 600 mg/m ³	
acétate d'isobutyle 110-19-0	-	TWA: 150 ppm	-	TWA: 150 ppm TWA: 720 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 960 mg/m ³	TWA: 150 ppm TWA: 710 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 150 mg/m ³	
silice 7631-86-9	-	-	TWA: 0.075 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³	-	
dioxyde-de-titane 13463-67-7	-	TWA: 10 mg/m ³	-	-	TWA: 6 mg/m ³	
quartz (SiO ₂) 14808-60-7	-	TWA: 0.025 mg/m ³	TWA: 0.075 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.3 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³	
noir de carbone 1333-86-4	-	TWA: 3.5 mg/m ³	-	TWA: 3.5 mg/m ³ STEL: 7 mg/m ³	TWA: 3.5 mg/m ³	
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande	Slovénie
sulfate de baryum 7727-43-7	-	-	-	TWA: 0.5 mg/m ³ STEL: 1.5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 15 mg/m ³	
kaolin 1332-58-7	-	TWA: 3 mg/m ³	TWA: 10.0 mg/m ³	-	TWA: 2 mg/m ³	

acétone 67-64-1	TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m ³ STEL 2000 ppm STEL 4800 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m ³ STEL: 1000 ppm STEL: 2400 mg/m ³	STEL: 1800 mg/m ³ TWA: 600 mg/m ³	TWA: 125 ppm TWA: 295 mg/m ³ STEL: 156.25 ppm STEL: 368.75 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m ³ STEL: 1500 ppm STEL: 3630 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m ³ STEL: STEL mg/m ³ STEL: STEL ppm
acétate d'isobutyle 110-19-0	TWA: 100 ppm TWA: 480 mg/m ³ STEL 100 ppm STEL 480 mg/m ³ Ceiling 100 ppm Ceiling 480 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 480 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 960 mg/m ³	STEL: 720 mg/m ³ TWA: 240 mg/m ³	TWA: 75 ppm TWA: 355 mg/m ³ STEL: 112.5 ppm STEL: 443.75 mg/m ³	TWA: 150 ppm TWA: 700 mg/m ³ STEL: 450 ppm STEL: 2100 mg/m ³	TWA: 480 mg/m ³ TWA: 100 ppm STEL: STEL ppm STEL: STEL mg/m ³
calcaire 1317-65-3	-	-	-	-	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³	
silice 7631-86-9	TWA: 4 mg/m ³	-	-	TWA: 1.5 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³	TWA: 6 mg/m ³ TWA: 2.4 mg/m ³ STEL: 18 mg/m ³ STEL: 7.2 mg/m ³	TWA: 4 mg/m ³
dioxyde-de-titane 13463-67-7	TWA: 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³	STEL: 30 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³	
quartz (SiO ₂) 14808-60-7	TWA: 0.15 mg/m ³	TWA: 0.15 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.3 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.9 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.15 mg/m ³
noir de carbone 1333-86-4	-	-	TWA: 4 mg/m ³	TWA: 3.5 mg/m ³ STEL: 7 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³ STEL: 15 mg/m ³	

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
acétone 67-64-1	-	-	-	50	80 mg/L
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
acétone 67-64-1	-	80	-	-	-

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition avec une ventilation par aspiration.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection de la peau et du corps

Vêtements de protection adaptés. Gants en plastique ou en caoutchouc.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un respirateur purificateur d'air homologué NIOSH équipé d'une cartouche ou d'un récipient pour les vapeurs organiques, le cas échéant.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Liquide

Aspect

Noir

Odeur

Solvant

Agent réducteur

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone
Chlorure d'hydrogène

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit

Inhalation	Peut être nocif par inhalation.
Contact oculaire	Irritant pour les yeux. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.
Contact avec la peau	Peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	1,052.00 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	78,091.70 mg/kg
ETAmél	2.29 mg/l

(inhalation-poussières/brouillard
)

Toxicité aiguë inconnue

75.65% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue.

le mélange contient 9.49 % de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue.

le mélange contient 68.66 % de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue.

le mélange contient 75.65 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (gaz).

le mélange contient 75.65 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (vapeur).

le mélange contient 29.48 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussières/brouillards).

Corrosion/irritation cutanée	Aucune information disponible.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Aucune information disponible.
Sensibilisation	Aucune information disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucune information disponible.
Cancérogénicité	Aucune information disponible.
Toxicité pour la reproduction	Aucune information disponible.
STOT - exposition unique	Aucune information disponible.
STOT - exposition répétée	Aucune information disponible.
Effets sur certains organes cibles	Système nerveux central, Yeux, Système respiratoire, Peau.
Danger par aspiration:	Aucune information disponible.

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

62.99 % du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
acétone	-	4.74 - 6.33: 96 h Oncorhynchus mykiss mL/L LC50 6210 - 8120: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 8300: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50	12600 - 12700: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 10294 - 17704: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static
acétate d'isobutyle	-	101 - 123: 48 h Leuciscus idus melanotus mg/L LC50 flow-through 101: 48 h Leuciscus idus melanotus mg/L LC50 static	168: 24 h Daphnia magna mg/L EC50
silice	440: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	5000: 96 h Brachydanio rerio mg/L LC50 static	7600: 48 h Ceriodaphnia dubia mg/L EC50
noir de carbone	-	-	5600: 24 h Daphnia magna mg/L EC50

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
acétone	-0.24
acétate d'isobutyle	1.72
Phosphite de triphényle	4.98

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Aucun(e) connu(e).

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser le récipient.

Codes de déchets/désignations de

Aucune donnée disponible

déchets selon EWC/AVV

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG

14.1 ONU/n° d'identification	1133
14.2 Nom d'expédition	Adhésifs, Quantité limitée (LQ)
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucune information disponible
14.7 N° d'urgence	F-E, S-D

RID

14.1 ONU/n° d'identification	1133
14.2 Nom d'expédition	Adhésifs, Quantité limitée (LQ)
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucune information disponible
14.7 Code de classification	F1

ADR

14.1 ONU/n° d'identification	1133
14.2 Nom d'expédition	Adhésifs, Quantité limitée (LQ)
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucune information disponible
14.7 Code de classification	F1

IATA

14.1 ONU/n° d'identification	ID 8000
14.2 Nom d'expédition	Bien de consommation
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	Aucun(e)
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucune information disponible
14.7 Code ERG	9L

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
acétone 67-64-1	RG 84	-
acétate d'isobutyle 110-19-0	RG 84	-
silice 7631-86-9	RG 25	-
quartz (SiO ₂) 14808-60-7	RG 25	-
noir de carbone 1333-86-4	RG 16, RG 16bis	-

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
DSL/NDSL	Est conforme
EINECS/ELINCS	Est conforme
ENCS	Est conforme
IECSC	Est conforme
KECL	Est conforme
PICCS	Est conforme
AICS (Australie)	Indéterminé(e)(s)

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H332 - Nocif par inhalation

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Date de révision 18-juin-2019

Remarque sur la révision Sans objet.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Fin de la Fiche de données de sécurité